

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74 E mail : info@ville-pont-audemer.fr 5.institutions et vie politique

5.5 Délégation de signature

Nº695-2022

## ARRETE DU MAIRE

<u>Portant délégation de signature à Mme DESMARAIS Patricia en qualité de Directrice du service des</u> ressources humaines

Le Maire de la Ville de PONT-AUDEMER,

VU la délibération n° 13-2022 portant élection du Maire;

VU l'article 2122-19 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessite d'assurer la bonne marche des services de la collectivité

CONSIDERANT l'activité des services, nécessitant une fluidité dans la réponse aux besoins courants et de faible importance

CONSIDERANT l'absence du délégataire habituel et la nécessité de ne pas impacter la continuité des services

CONSIDERANT la position occupée par Mme DESMARAIS Patricia en tant que directrice du service des ressources humaines, responsable en cette qualité d'un service communal

## Arrête

<u>Article 1</u>: Délégation de signature est donnée à Madame Patricia DESMARAIS, Directrice du service des ressources humaines, sous l'autorité du Maire pour :

- La signature des bons de commande dans la limite d'un montant de 10 000 €
- Le visa des bons de commande d'un montant supérieur à 10 000 € avant leur transmission à l'autorité signataire

Article 2: La présente délégation est consentie jusqu'au 15 septembre 2022

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès son affichage et sa transmission à Monsieur le Préfet de l'Eure

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le comptable public pour sa parfaite information
- Madame Patricia DESMARAIS, titulaire de la présente délégation

PONT-AUDEMER, le 18 juillet 2022

Le Maire

Qui certifie que le présent arrêté a été

Adressé à la Préfecture d'Evreux

Alexis DARMOIS